Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251124-127_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Acquisition parcelle CK30, Kerdanvez-Crozon

Date de convocation :

17/11/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

22

Nombre de votants :

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°127/2025

Le 24 novembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, M. GUENNEGUES Jean- Luc, M. GUILLON Laurent, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PASQUALINI Marc, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BERTHELOT Patrick ayant donné pouvoir à M. CUSSET, M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. BLANCHARD Noël ayant donné pouvoir à M. GUENNEGUES, Mme GOBBE Dorothée ayant donné pouvoir à M. PASQUALINI, M. GOURVEZ Jean-Yves ayant donné pouvoir à M. DEVERRE, M. LARS Roger ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, M. LEZENVEN Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme LASTENNET, Mme MAUGEAIS Isabelle ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. LEBRUN, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. DEFLOU

Membres absents et excusés :

Mme CALVEZ Michèle, Mme JAMBOU Laura, Mme LE MONZE Fanchon

M. GUENNEGUES est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Pascal PRIGENT, Vice-Président en charge du développement économique et de l'emploi.

La Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime dispose d'un droit de préemption sur toutes les ventes réalisées sur les cinq zones d'activités communautaires.

Un acquéreur s'est présenté pour l'acquisition de la parcelle CK0030 située sur la zone d'activités de Kerdanvez à Crozon, d'une surface de 4645m², d'un prix net vendeur de 40 000,00 €.

Au regard du Plan local d'urbanisme intercommunal en vigueur, la parcelle concernée est grevée d'un emplacement réservé au bénéfice de la Communauté de communes pour la réalisation d'un aménagement dans la zone d'activités.

La commission Développement économique a émis un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle pour la réalisation d'un aménagement dans la zone d'activités, au regard de son droit de préemption.

Le plan cadastral est joint à la présente délibération.

Vu de l'avis favorable de la commission Développement économique en date du 02 octobre 2025,

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251124-127_2025-DE

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 14 octobre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à acquérir la parcelle mentionnée ci-dessus au prix de 40 000 €, prix net vendeur,
- Autorise le Président à signer les actes authentiques et tout document à intervenir,
- Décide d'inscrire au budget « Zones d'activités » les crédits correspondants.

Affiché le : 27/11/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Jean Luc GUENNEGUES



